



Relais Culture Europe

Contribution à la consultation sur l'avenir du programme Culture de l'Union européenne

Résultat des groupes de travail - Première trame d'argumentaire

Une contribution pour un programme Culture se fondant sur une lecture prospective des enjeux mondiaux, européens et culturels, sur une vision politique du projet européen et de l'action de l'Union et sur la nécessité, dans ce cadre, de considérer ce programme comme un des leviers d'action publique européenne devant contribuer aux mutations et aux transformations des sociétés et territoires européens dans les dix ans à venir.

I - LE PROGRAMME CULTURE : LA CULTURE CONSTITUTIVE, REDEFINIR LE NARRATIF CULTUREL ET EUROPEEN

Les propositions des groupes de travail sur l'avenir du programme Culture de l'Union européenne reposent, en premier lieu, sur une vision de l'Union, de la Culture, et dans ce cadre, du positionnement politique et stratégique de ce programme.

*** Une vision de l'Union** comme agissant en tant qu'actrice d'un **projet de société répondant aux mutations à l'œuvre au niveau mondial** : * Un contexte de rapides et profondes évolutions du système monde (en termes économique, social, environnemental, culturel, politique); * Un moment de mise en tension et de mutation des secteurs professionnels, des sociétés, des territoires (accroissement continu des flux, multipolarités, interdépendances croissantes, tensions sur les ressources, segmentation et concurrence) ; * Un moment de redéfinition des fondements, du projet et de la responsabilité de l'Union au regard des sociétés européennes comme de l'espace mondial; * Un moment de redéfinition de ses modèles de développement, de société et de citoyenneté, et de l'idée même de son rapport au monde (Europe fermée vs Europe monde); * La nécessité, dans ce cadre, de considérer la stratégie UE 2020 comme un point de départ dans une redéfinition prospective plus large, plus ambitieuse, plus ouverte et plus politique des choix et actions de l'Union ; * La nécessité, également, de penser l'action publique européenne en termes de transformation et non de gestion défensive de la crise mondiale – ceci demandant une politique d'investissement social - et non une politique gestionnaire – renouvelant l'Etat providence et participant du soutien à l'expérimentation de nouvelles voies d'action sur un territoire élargi.

*** Une vision de la culture**, dans ce cadre, comme **un champ d'investissement essentiel** pour l'Union: * Une vision de la culture comme participant des transformations en cours et à venir et comme condition de la société (et non comme un élément fonctionnel) ; * Une vision de la culture comme une ressource sociale – et non comme une marchandise – participant de la construction et de l'émancipation de la personne, de sociétés européennes ouvertes et tournées vers le futur, et d'une innovation, d'une créativité et d'un imaginaire favorisant un développement soutenable, ancrés dans la société et donnant corps à l'espace politique européen ; * Une vision de la culture comme constitutive du projet européen et participant, dans ce cadre, de l'ensemble de ce projet – qu'il s'agisse de son modèle de développement, de son modèle de société ou de sa vision de son rapport au monde ; * Une vision de la culture comme un secteur essentiel d'investissement devant être mise au travail dans le cadre d'un espace de droits (droits culturels) et comme un champ essentiel des politiques actives ; * Une vision de la culture demandant de repenser les fondements de l'éthique de l'action et des politiques culturelles européennes.

* Une **vision du programme Culture** comme un programme d'importance politique et stratégique **contribuant de cet investissement** : * Un programme travaillant différentes lectures possibles de la place de la culture dans la stratégie UE 2020 (au regard notamment des enjeux d'innovation, d'éducation, du numérique ou d'inclusion) ; * Un programme travaillant parallèlement sur un espace politique plus large * Un programme participant de la redéfinition du socle éthique de l'action et des politiques culturelles au niveau européen comme du soutien à la mutation du secteur ; * Des champs d'intervention affirmés positionnant plus clairement le programme au regard des autres programmes de l'UE (compétitivité, cohésion, développement, etc.) et d'une vision ouverte de l'Union (rapport aux pays tiers) ; * Un programme participant d'une vision plus active de la coopération culturelle européenne participant de la redéfinition de nos actions et de nos modèles économiques, sociaux et citoyens ; * Un programme participant d'espaces actifs de mise en vie des droits culturels.

II - LE PROGRAMME CULTURE : INVESTIR DANS LA TRANSFORMATION

Les propositions des groupes de travail sur l'avenir du programme Culture de l'Union européenne reposent, en second lieu, sur l'identification de champs de transformation et d'investissement spécifiques pour ce programme – seul programme dédié à la coopération culturelle à l'échelle européenne.

* **Valoriser la culture et la création** en tant que ressource essentielle pour **l'innovation sociale européenne** : * Un programme travaillant l'innovation sur les contenus culturels à l'échelle européenne ; * Un programme travaillant une vision plus active d'un espace de recherche et de création européen (question de la production des œuvres artistiques – force de la production pas à l'endroit du marché officiel, autres modalités de production à trouver par la coopération) ; * Un programme travaillant sur l'importance de dimension symbolique de la culture au niveau européen (construction de la personne, rapport à l'imaginaire européen et mondial, etc.).

* Favoriser la transition vers un modèle de **développement économique non uniquement centré sur l'industriel et la consommation** : * Un programme travaillant à développement économique non uniquement centré sur l'industrie, prenant en compte la pluralité des économies (marchés traditionnels, recherche/développement, économie sociale et solidaire) et permettant de travailler non, comme aujourd'hui, à une cohabitation des différents types d'économies¹ mais à une redéfinition plus générale de l'économie d'acteurs culturels devant articuler ces différents plans ; * Un programme travaillant à une économie respectueuse de la ressource sociale et territoriale (un développement économique plus respectueux de la personne et de sa construction/restructuration, une économie génératrice de flux ressources pour le territoire, etc.) ; * Un programme participant de la redéfinition du rapport à la richesse et au bien-être sociétal (redéfinition notamment de l'entrepreneuriat culturel et créatif au sens de la raison économique, sociale et territoriale de l'entreprise).

* Transformer les **sociétés européennes** dans une perspective **plus citoyenne, plus européenne et plus ouverte** : * Un programme travaillant les questions de société et de citoyenneté européenne à un moment où les crises (dont la crise de légitimité du projet européen lui-même) et les crispations (notamment identitaires) demandent un investissement citoyen important ; * Un programme travaillant la question interculturelle – vue comme celle de la relation – comme un des fondements de l'évolution des sociétés, de la citoyenneté et du projet politique européen lui-même² ; * Un programme travaillant une vision large et active de l'interculturalité au travers de pratiques participant d'une société et d'un projet politique fondés sur la relation à l'autre dans et hors Europe et non sur une identité donnée, de pratiques participant de la traduction des cultures, des conditions de l'appréhension du pluriel et d'un décentrement allant au-delà du dialogue, des pratiques mettant en vie les droits fondamentaux et leur indivisibilité et le passage d'une société de la concession à celle de l'inclusion ; iv) Un programme considérant que la question interculturelle se joue, de manière active et présente, à des échelles multiples (du micro-local au global) et sur des territoires divers – physiques, mentaux, ...

¹ Acteurs intégrés dans les marchés traditionnels vs acteurs de proximité travaillant sur l'économie sociale dans des circuits courts de proximité.

² Interdépendance vs différenciation, relation vs choc des civilisations, inter action vs dialogue, identité figée vs identités processus.

III - LE PROGRAMME CULTURE: LA TRANSFORMATION PAR LA COOPERATION

Les propositions des groupes de travail sur l'avenir du programme Culture de l'Union européenne reposent enfin sur l'identification des enjeux autour de la coopération elle-même, en tant que participant de ces processus d'aide à la transformation.

* Une coopération européenne participant de la **redéfinition des modèles d'action et de politiques culturelles** au niveau européen : * Un programme soutenant, à travers la coopération, l'affirmation d'actions de recherche et d'expérimentation communes participant de la structuration de nouveaux modèles européens ; * Un programme soutenant, à travers la coopération, l'affirmation de nouveaux territoires d'action culturelle et de construction européenne ; * Un programme soutenant, à travers la coopération, l'initiation de nouveaux processus (et non productions) et logiques d'action (et non projets) ; * Un programme soutenant, au niveau européen, à travers la coopération, la création d'espaces communs de réflexion, d'action et d'interactions ; * Un programme remplaçant les acteurs culturels comme des acteurs publics, des acteurs de la société et des acteurs de la construction et transformation européenne ; * Un programme participant, dans ce cadre, de la redéfinition du socle de principes fondant la coopération européenne (égalité, solidarité, réciprocité, négociation, commun).

* Une coopération européenne participant du renouvellement des **conditions d'une telle action et politique publique culturelle** au niveau européen: * Un programme de coopération devant atteindre une masse critique suffisante ; * Des coopérations fondées sur des processus de connaissance (démarche prospective d'analyse et de production de connaissance, compréhension fine des enjeux, profondeur de champ, traduction locale et sectorielle d'une lecture complexe du monde) ; * Des coopérations participant d'espaces libres de recherche valorisant la diversité des territoires de recherches ; * Des coopérations fondées sur des processus d'évaluation (démarche d'évaluation participant d'une action publique, quantitative et qualitative, dans une perspective agissante – condition d'une possible dissémination) ; * Des actions de coopération fondées sur des processus renforcés de dissémination (processus participant de la structuration de réponses européennes aux enjeux mondiaux, processus non normatif et ne s'insérant pas dans une démarche automatisée et non située de transfert de pratiques d'excellence).

* Un programme permettant de soutenir des **modalités complémentaires de coopération aptes à répondre aux enjeux** portés par celle-ci : * Un programme soutenant une diversité des objets de la coopération (espace de production, espace de mise au travail, d'analyse et de mise en partage des expériences, espace de mise en réseau et mise au débat) ; * Un programme s'adressant à l'ensemble des acteurs concernés par la culture (professionnels, société civile, collectivités, etc.) ; * Un programme soutenant le développement de nouvelles compétences dans le secteur ; * Un programme soutenant, à travers la coopération, de nouveaux types d'interaction (culturels, économiques, sociaux, etc.) et de partenariats (dans et hors du champs culturel, trans sectoriel, rapports public/privé, etc.).

Le programme Culture, des propositions

XXXXX